



Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Saint-Brieuc

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN**  
**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024**

Convocation du 3 juillet 2024  
Liste des délibérations affichée et publiée  
sur internet le 10 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

**PRESENTS** : Rémy MOULIN, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Paul PERSONNIC et Christophe TRONET

<b><u>ABSENTS</u></b> :	Bruno BEUZIT	(donne pouvoir à Séverine TRETON)
	Pascale LABBE	(donne pouvoir à Pascale GALLERNE)
	David ROUALEN	(donne pouvoir à Céline PESTEL)
	Marie-Hélène PASCO	(donne pouvoir à Christophe TRONET)
	Yann LE GUEDARD	(excusé)
	Martial COLLET	(excusé)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pascal DUBRUNFAUT

**Membres en exercice** : 32

**Présents** : 26

**Votants** : 30

## URBANISME

### 2024-794 BIS ACQUISITION FONCIERE ANGLE RUE DES DOUETS/RUE DE LA CROIX CHOLIN PAR LA VILLE DE PLOUFRAGAN

M. DECRETON déclare qu'à la demande des riverains de la rue des Douets et de la rue de la Croix Cholin, la ville de Ploufragan a étudié la possibilité d'un aménagement de voirie destiné à réduire la vitesse de circulation sur la rue des Douets et sécuriser le carrefour avec la rue de la Croix Cholin.

Afin de pouvoir réaliser cet aménagement et après échange avec les propriétaires en indivision, les Consorts LAGREE et Mme Marie-Thérèse TROADEC, la ville de Ploufragan a proposé de leur acheter la parcelle cadastrée section H n°464, d'une contenance de 1 238 m<sup>2</sup>, classée en zone A (agricole) au Plan Local d'Urbanisme. L'acquisition par la Ville serait au prix de 1€/m<sup>2</sup> (prix de référence pour l'achat des terres agricoles).

mis sur internet le 12 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20240709-DB20249JUIL794B-DE

Les quatre propriétaires en indivision ont tous donné leur accord pour la cession.

Maître Ronald CHEVALIER, notaire à Ploufragan, serait chargé de rédiger l'acte de vente dont les frais seraient à la charge de la Ville.

Ainsi, le conseil municipal est invité à adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n° 464 d'une superficie totale de 1 238 m<sup>2</sup> située à l'angle de la rue des Douets et de la rue de la Croix Cholin, en vue de l'intégration de celle-ci dans le domaine public au prix de UN EURO le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 1 238 euros, hors frais de notaire ;

- **DESIGNE** Maître Ronald CHEVALIER, notaire à Ploufragan, pour la rédaction de l'acte de vente ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A Ploufragan, le 11 juillet 2024

LE MAIRE  
Rémy MOULIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Pascal DUBRUNFAUT



